

d'ouvriers sont actuellement sans emploi, ou ne font que de petites semaines. Hâtons-nous d'ajouter que cela s'explique à cette saison de l'année, et que rien n'est encore de nature à créer des appréhensions sérieuses. Tout de même, il nous a paru utile de noter cet état de choses, parce que de bonnes maisons en ressentent le mauvais effet. On nous dit que c'est passager et que la perspective ne laisse pas que d'être en courageante.

Si nous sommes bien informés, il ne se fera pas de travaux publics importants pour le compte des gouvernements durant la prochaine belle saison. Les travaux municipaux de voirie ne seront pas non plus considérables et se limiteront aux réparations urgentes. D'un autre côté, les entreprises privées seront nombreuses et donneront de l'emploi à des centaines de personnes.

Il en sera de même, nous dit-on, pour les améliorations du havre. En somme, il semble que, si l'activité prédite dans le port par le chargement et le déchargement de beaucoup de steamers, se réalise, la saison sera avantageuse pour la classe ouvrière vu que les travaux du pont occuperont aussi beaucoup de mains. Tout cela permet d'avoir confiance, et c'est la note dominante dans la population.

L'on nous dit qu'à partir du premier avril prochain, les ouvriers peintres auront une augmentation de salaire, le prix convenu entre patrons et ouvriers étant fixé à 17½ c l'heure, pour dix heures de travail.

L. D.

LE BLE DU MANITOBA AUX ETATS-UNIS

Les blés canadiens entreront-ils en franchise aux Etats-Unis ? Voici ce que dit le *Journal of commerce* de New York.

Les chemins de fer du Nord Ouest qui, du Manitoba et autres provinces du Canada pénètrent aux Etats-Unis attendent un grand bien d'un changement de loi qui admettrait un le blé canadien franc de droits aux Etats Unis. On disait lundi que les producteurs de blé canadien attendaient ce changement avec anxiété, car ils seraient alors indépendants du chemin de fer du Pacifique Canadien et pourraient expédier leur blé par toute autre ligne. Les meuniers de Minnéapolis et de Duluth sont désireux de voir le blé du Canada admis en franchise et les propriétaires d'élevateurs du Nord-Ouest travaillent actuellement dans ce

but. Les producteurs de blé du Minnesota et des deux Dakotas sont plus intéressés dans le mouvement que qui que ce soit car leur blé n'a pas d'écoulement au dehors tant qu'on peut obtenir le blé à bon marché du Manitoba. Les meuniers de Minnéapolis ont transformé en entrepôts un de leurs grands moulins, le blé canadien y sera transformé en farine en entrepôt de douane et expédié en Europe et sur le continent.

QUELQUES MOTS SUR LES VINS DE L'ALGERIE FRANCAISE

(Pour le PRIX COURANT.)

On ignore généralement quels sont les produits que donne la grande colonie française de l'Algérie. Ce vaste territoire, qui couvre une surface d'un quart plus grande que celle de la Mère-Patrie, voit son expansion commerciale entravée par le manque presque absolu de propagande.

Les vins qu'elle produit ne sont guère connus que d'un petit nombre d'amateurs et de négociants, qui, les achetant à bon marché, se gardent bien d'en divulguer la provenance. Cependant quelques expéditions d'essai qui ont été tentées au Canada l'an passé ont obtenu d'excellents résultats, et la bonne appréciation de ces vins ne saurait à présent être différée bien long temps.

L'Algérie semble en effet vouée à la production des meilleures qualités possibles. Son climat convient à merveille à la culture de l'arbre de Noë, et dans ce pays ensoleillé, dans cet immense littoral qui s'étend aux bords de la Méditerranée, depuis le Maroc jusqu'à l'extrémité de la Tunisie, les gelées sont inconnues.

Dans le département d'Alger, à travers les plantations d'orangers, les champs de géranium, la vigne est remarquablement prospère. Elle est exclusivement plantée d'anciens cépages français, à l'exclusion de tous autres cépages américains ou étrangers. C'est dans le Bordelais, dans la Bourgogne, le Mâconnais que les colons français sont allés emprunter leurs sarments, et la vieille vigne nationale s'est régénérée dans cette Nouvelle-France. Aussi peut-on prédire que les vins des côtes algériens obtiendront sous peu tout le succès auquel leur donnent droit et leurs prix très abordables et leurs qualités d'incertestable supériorité.

A. DEMANGE,
Viticulteur à Alger.

CONFERENCE SUR LA COMPTABILITE

(suite)

LA COMPTABILITE, C'EST L'ORDRE DANS LES AFFAIRES.

Maintenant, afin de vous faire comprendre les relations de la science de la Comptabilité avec la science commerciale, je vous dirai un mot de cette dernière, des principes et des lois qui en sont le corollaire.

D'après les citations que je vous donnais de certains auteurs définissant la science, l'on doit conclure qu'il y a matière à une science particulière lorsque, dans un certain ordre de choses, il se produit constamment, de la même manière, une série de phénomènes et de faits distincts. Il reste alors à l'homme de découvrir et de formuler des lois qui régissent ces faits.

Or, le commerce qui est l'échange d'utilités économiques, produits de la nature ou de l'industrie, existe dans tous les pays du monde.

Dans cet échange qui s'appelle commerce de gros ou de détail, d'exportation ou d'importation, de banque ou de bourse, on retrouve toujours un but, quelque chose de constant : — le désir de faire de l'argent.

Mais, acheter à bon marché ou vendre cher, et par conséquent réaliser un bénéfice, n'est pas toujours aussi facile à faire qu'à dire, parce que si on est quelquefois plus ou moins maître de son prix de revient, (prix coûtant), on ne l'est que rarement du prix de vente ; car le prix de vente est gouverné par le prix courant, qui, lui-même, est régi en général par les grandes lois : 1o. Celle de l'offre et de la demande, qui fait que par l'offre le prix s'abaisse, et que par la demande il s'élève ; 2o. Celle du coût de la production qui presque toujours, sauf dans des cas exceptionnels, fixe le prix minima du prix courant ; 3o. Et celle de la concurrence qui fait que selon que les marchandises de même nature peuvent ou non être créées, base le prix du marché sur le coût de production minimum ou maximum.

La série des phénomènes et des faits distincts se produisent dans les procédés employés ou suivis par ceux qui font l'échange des valeurs. En effet, ces procédés diffèrent suivant la nature des affaires ; ainsi, le marchand et l'industriel opérant sur les marchandises, n'emploient pas les mêmes procédés que le banquier sur les valeurs fiduciaires, le financier sur les valeurs immobilières. Cependant dans ces différentes catégories d'échange il y a toujours livraison d'une valeur qui elle-même est suivie, à une date plus ou moins éloignée, du paiement en espèces, ou autrement, du prix de la marchandise livrée.

Les faits distincts produits par suite de ces opérations diverses, sont de trois sortes : acheter et vendre, payer et recevoir, et subsidiairement enrégistrement des faits. En se reproduisant constamment de la même manière, ces faits donnent lieu à une science particulière : la Science Commerciale.

Voyez-vous maintenant la relation de la Comptabilité et de la science commerciale.

La comptabilité est l'enrégistrement des faits. Nous voilà donc fixés sur le rôle de la Comptabilité en affaires.

Entrons maintenant dans de plus amples détails et constatons ensemble en quoi consiste ce rôle.

Ce rôle est d'ériger en principes l'ordre dans les affaires. L'ordre est obtenu au moyen de livres dans lesquels sont inscrites les opérations, au moment et dans l'ordre qu'elles se produisent.

Ces opérations étant de diverses sortes, sont classifiées, par le nom, en des comptes, suivant leur nature. Ces comptes sont eux-mêmes divisés par groupes représentant le